



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 95036

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation des salariés de la compagnie Air Méditerranée placée en liquidation judiciaire le 15 février 2016 et sur les leçons à en tirer pour le reste du secteur. Cette compagnie est victime de la délocalisation progressive de ses emplois vers une filiale en Grèce, Hermès Airlines. Si au lancement de cette filiale en 2011 un seul avion était opéré par des équipages basés à Athènes, un plan de sauvegarde de l'emploi a permis à Air Méditerranée de supprimer la moitié de ses effectifs et l'autre moitié a été transférée chez Hermès Airlines. Les navigants sont tous basés en Grèce (officiellement mais fictivement) alors qu'ils prennent toujours leurs vols au départ de la France. La plainte pénale n'a rien donné et aujourd'hui 220 salariés sont sans emploi sauf à accepter un reclassement en Grèce ou au Maroc. Le cas d'Air Méditerranée est emblématique de la situation du pavillon français, victime du dumping social et fiscal d'autres pays. Il lui demande quelles sont les raisons et les conditions de la liquidation d'Air Méditerranée. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour restaurer la compétitivité du transport aérien français.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Blazy](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95036

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 avril 2016](#), page 3074

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)